



Avantage en nature logement

Par Calander38

Bonjour je voulais avoir une petite précision sur les avantage en nature logement. Mon épouse et moi même travaillons dans la même entreprise et nous sommes logés gratuitement dans une maison (F4) par notre employeur, nous avons notre propre contrat de travail, il applique le barème pour l'avantage nature logement sur chacun de notre bulletin de paie, devons nous avoir la moitié chacun de l'avantage ou devons nous avoir le montant prévu chacun pour un brut de moins de 1650,00?.

Merci d'avance pour votre réponse.